ID: 038-253804363-20221212-BS_2022_53-DE

Publié le 13/12/2022



BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 12 décembre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire. sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents :

17 représentants 22 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2022/53

Objet : Opérations mobilité et animation

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix		
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie		
	CLOUZEAU Dominique		
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique		
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	EYMERY Clémentine		
GERIN Anne	GUSMEROLI Stéphane		
	MICHALLET Bernard		
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MONIN Michelle		
GUIGUE Gilbert			
WOLFF Corine			
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix		
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain		
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix			
ENGRAND Christophe			
MACHON Martine			
PICHON-MARTIN Bertrand			

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BERANGER Nathalie	MOREL Véronique à BREYTON Stéphanie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BÂABÂA Jimmy	MILLET Régine à GUSMEROLI Stéphane	
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique		

Votants (en voix): 27 Exprimés (en voix): 27

Pour: 27 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

ID: 038-253804363-20221212-BS_2022_53-DE

Recu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 13/12/2022

5L0~

Objet : Opérations mobilité et animation

Les programmes PEnD-Aura+ et AVELO dont le Parc était lauréat de 2019 à 2021 ont permis d'initier de nombreuses actions afin de développer des solutions alternatives à la voiture individuelle : lancement du réseau des ambassadeurs, évaluation du dispositif d'autostop organisé Rezo Pouce, organisation d'une fête de l'écomobilité, soutien ponctuel lors d'événements organisés par des structures partenaires pour proposer des solutions de mobilité alternative, lancement d'une action sur l'autopartage entre particuliers, création d'un projet pédagogique sur la mobilité proposée à deux écoles...

Toutes ces actions visent à amorcer de nouvelles expérimentations de mobilité en zone rurale de montagne ainsi qu'à accompagner le changement de comportement vers une mobilité plus sobre.

Le Parc, afin de consolider cette dynamique dont les objectifs sont affichés dans la nouvelle Charte, a déposé une candidature dans le cadre de l'AMI Avenir Montagne Mobilité dont il est lauréat.

Le projet s'intitule « Des solutions de mobilité à (ré)inventer pour un massif plus accessible en soutien aux AOM et aux initiatives citoyennes ». Il se déroule sur 3 ans et permettra de cofinancer à hauteur de 50% des actions sur la mobilité du quotidien et sur la mobilité touristique qui s'organisent autour de trois volets :

- la sensibilisation et l'animation auprès des publics (élus, scolaires, entreprises, public touristique),
- l'expérimentation et le soutien aux expérimentations locales (autopartage Citiz, autopartage entre particuliers, acquisition VAE, expérimentations sur sites surfréquentés),
- l'ingénierie.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1. Mise en place des actions

Il s'agit de mettre en œuvre les actions identifiées dans le projet déposé dans le cadre de l'AMI Avenir Montagne Mobilité qui vise à accompagner la sensibilisation et le déploiement d'expérimentations en soutien aux AOM et aux initiatives citoyennes.

1.1 Actions d'investissement

- Expérimenter la création d'une station d'autopartage sur St Pierre de Chartreuse en faisant l'acquisition d'un véhicule 5 places et en l'équipant d'un boîtier télématique d'autopartage,
- Acquérir des vélos à assistance électrique (VAE).

1.2 Actions de fonctionnement

- Organiser et soutenir des actions de sensibilisation et d'animation à l'écomobilité auprès de différents publics (animations covoiturage auprès des entreprises, défi des écoliers, animation autopartage),
- Conventionner avec l'opérateur d'autopartage Citiz pour qu'il assure l'entretien du véhicule, la gestion de la plateforme de réservation et les inscriptions des usagers.

2. Animation des actions

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la mobilité sur l'année 2023 (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023).

Principales missions:

- Animation du réseau des ambassadeurs de la mobilité
- Mise en œuvre d'expérimentations de nouveaux services de mobilité
- Accompagnement des porteurs de projets du territoire
- Relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs

Délibération n° BS-2022/53



ID: 038-253804363-20221212-BS_2022_53-DE

- Elaboration d'actions d'animation et de communication pour inciter au changement de comportement en matière de mobilité

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Plan de financement pour les dépenses d'investissement

Dépenses envisagées	Montant estimé en € HT	Financement Avenir Montagne Mobilité en € TTC (20%)	Financement Leader en € TTC (80%)
Acquisition VAE	22 963,43 €	4 592,69 €	18 370,74 €
Achat véhicule	16 964, 93 €	3 392,99 €	13 571,94 €
Boîtier Citiz	4 500 €	900 €	3 600 €
TOTAL	44 428,36 €	8 885,67 €	35 542,69 €

Plan de financement pour les dépenses de fonctionnement

Dépense envisagée	Montant estimé en € TTC	Financement Avenir Montagne Mobilité <i>(50%)</i> en € TTC	Financement Leader <i>(50%)</i> en € TTC
Animation mobilité – poste	38 690.14 €	19 345.07 €	19 345.07 €
Sous-traitance actions animation	8 160 €	4 080 €	4 080 €
Sous-traitance actions Communication	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Conventionnement Citiz 18 mois	4 500 €	2 250 €	2 250 €
TOTAL	53 350.14 €	26 675,07 €	26 675,07 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et le plan de financement,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre d'Avenir Montagne Mobilité,
- D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne LEADER,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2022, Pour copie conforme, Le Président

> Syndicat Mixte

Publiée le 13 DEC. 2022

Délibération n° BS-2022/53

3